

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1880.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un Crédit spécial de 367,700 francs au Département des Travaux Publics pour compléter le balisage et l'éclairage de l'Escaut.

(Voir les N^{os} 9 et 27, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE LABBEVILLE, le Baron DE WOELMONT, PIRET, PENNART et BALISAUX, Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Crédit spécial de 367,700 francs, demandé par le Département des Travaux publics, se subdivise comme suit : 1^o la somme de 186,200 francs pour le balisage de l'Escaut; 2^o celle de 381,500 francs pour l'éclairage de ce fleuve. La fâcheuse expérience de l'hiver dernier, qui a démontré les dangers qui existaient encore dans la navigation de l'Escaut, la longue interruption de cette navigation, si préjudiciable aux intérêts généraux du pays, ont dû attirer l'attention du Gouvernement et lui faire rechercher les moyens de remédier, dans les limites du possible, à cet état de choses.

Vous apprécierez sans doute comme lui, Messieurs, la grande importance des nouvelles installations qu'il vous propose pour sauvegarder les intérêts du port d'Anvers.

Il est de toute nécessité d'assurer, en tout temps, la facilité de la navigation de l'Escaut, d'en écarter autant que possible tous les dangers et d'améliorer les conditions de l'accès du port d'Anvers.

L'industrie et le commerce de la Belgique, le Trésor public y ont un intérêt trop puissant et surtout trop évident pour que votre Commission prenne le soin d'en tenter la démonstration.

Vous connaissez les traités intervenus entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, au sujet du balisage et de la conservation des passes de l'Escaut, du placement et de l'entretien, dans ces passes, des balises et bouées nécessaires ou utiles.

Avant de soumettre le Projet de Loi à l'approbation de la Législature, le Gouvernement a pris soin de s'assurer le concours du Gouvernement des Pays-Bas, pour le règlement des diverses questions que peuvent soulever les nouvelles installations.

Votre Commission vous propose, à l'unanimité de ses voix, Messieurs, de donner un vote favorable au Projet de Loi.

Le Vice-Président Rapporteur,
E. BALISAUX.